

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/09/60

Date de convocation L'an deux mil vingt et deux
20 septembre 2022 le **LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022** à 19 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
20 septembre 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
Présents : 18 M. Jean-Pierre CHARTREZ – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE –
Votants : 22 M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline LOURDEL –
M. Yves RAOULT – M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY –
Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Anne-Caroline RATAJCZAK qui donne procuration à M. Alain CAYET
Mme Micheline LAURENT qui donne procuration à Mme Yveline LOURDEL
M. Philippe LEFEBVRE qui donne procuration à M. Jean-Pierre CHARTREZ
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à M. Guy BRAS

Mme Chantal DECOCQ
Mme Martine DUQUESNOY
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

ST **Secrétaire de séance :**
Mme Marie-Antoinette DESHORTIES

Objet : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-II ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet du centre social et culturel Chanteclair et plus particulièrement le pôle culturel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création à compter du 01/10/2022 d'un emploi non permanent d'adjoint du patrimoine contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (30/35^e)

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet identifié, à savoir :

- Proposer et animer une offre culturelle adaptée aux usagers de la médiathèque,
- Mener les projets et les actions du réseau,

- Apporter un soutien logistique au fonctionnement,
- Etre garant de la mission de conseil et d'accompagnement des partenaires, du public, pour fédérer et développer les actions à mener.

L'agent recruté sera soumis, chaque année à un entretien professionnel qui donnera lieu à un compte rendu, un bilan de l'année écoulée et précisera les objectifs à atteindre.

Le poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans allant du 01/10/2022 au 30/09/2025.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire à la mission demandée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 septembre 2022
Le Maire,
Alain CAYET.

